



=====

SYNDICAT MIRABEL-PIEGROS-AOUSTE-SAILLANS
(S.M.P.A.S. EAU & ASSAINISSEMENT)

=====

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

=====

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 12
Nombre de Conseillers en exercice : 12
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 10

Le vingt-deux mars deux mille vingt-deux à dix-huit heures, le comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en son siège, sous la Présidence de Monsieur Gilles MAGNON, en séance ordinaire.

Date de convocation : 15 mars 2022

Nombre de conseillers syndicaux en exercice : 12

MEMBRES TITULAIRES PRESENTS : Jean-Philippe ROCHE, Julie MEURANT, Gilles MAGNON, Raymond MARION-FERRIER, Fabien SYLVAIN, Frédéric TRON, Philippe BERNA, François BROCARD et Laurence ALGOUD

MEMBRES SUPPLEANTS PRESENTS : Saïd FELKAOUI

ABSENTS EXCUSES : Sylvain FRANCOIS, Damien LEYRAUD, Sébastien CHOUPAS

SECRETAIRE DE SEANCE : Frédéric TRON

Objet : Convention cadre pour la réalisation de prestations de services, la gestion d'un équipement ou d'un service SMPAS/Commune de Montclar sur Gervanne
N°2022-03-22-10

Monsieur le Président informe les membres du conseil syndical que la commune de Montclar sur Gervanne souhaite confier sous forme de prestations de services, la gestion de ses réseaux d'eau et d'assainissement jusqu'au 31 décembre 2022.

L'objectif de cette mission facultative (article 3 des statuts du SMPAS) est d'aider une commune non membre du syndicat à gérer ses réseaux humides moyennant une contrepartie financière par la mise en commun de moyens techniques.

Cette mission présente de nombreux avantages, notamment la mutualisation des moyens suivants :

- 2 véhicules 4x4 et 2 véhicules utilitaires,
- tous les agents techniques sont équipés de smartphone (avec les plans des réseaux et les adresses des abonnés, fournis par la commune de Montclar sur Gervanne)
- le stock du Syndicat MIRABEL-PIEGROS-AOUSTE-SAILLANS (SMPAS) comporte toutes les pièces de réparation courante,
- pour tout type de conduite, les agents du SMPAS sont formés à la recherche de fuites, réalisée en interne avec son matériel (sectorisation nocturne/diurne, corrélation acoustique, prise en charge avec écoute du bruit de fuite directement dans la canalisation, positionnement par écoute au sol, repérage des canalisations par aiguille de traçage etc.),
- une Astreinte intervient 7j/7 et 24h/24,
- un accueil téléphonique et physique est assuré du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 13h30 à 17h
- un service ingénierie d'étude et de modélisation hydraulique est assuré en interne.

Le détail des prestations réalisées est le suivant :

| Contrat d'Entretien Global Annuel | Fréquence | Coût annuel (€ HT) |
|--|--------------|--------------------|
| Tournée bimensuelle AEP/EU | 2/mois | 1 400 € |
| Entretien Ouvrage (Captages, Réservoirs, espace vert) | 2/an/Ouvrage | 350 € |
| Entretien Réseau (Stabilisateur, vidanges, ventouses, vannes) | 2/an | 560 € |
| Nettoyage Réservoir | 1/an/Ouvrage | 350 € |

| | | |
|--|----------------|--|
| Vidange fosse communale EU | 1/an/Ouvrage | Envoyé en préfecture le 25/03/2022 |
| Relève CPT | 1/an | Reçu en préfecture le 25/03/2022 Affiché le 760 € |
| Gestion Abonné / Accueil | Annuelle | ID : 026-252602255-20220324-2022032210-DE |
| Préparation du détail des consommations pour la Facturation | 1/an | 300 € |
| Gestion demande d'Urbanisme/DT-DICT | Annuelle | 425 € |
| Forfait Service Astreinte 24h/24 et 7j/7 (Prime forfaitaire pour les agents d'astreinte) | 24h/24 et 7j/7 | Pas de facturation |
| Main d'œuvre Heures effectuées hors, ou en Astreinte | | Suivant tableau ci-dessous |
| | TOTAL Annuel | 4 845 € |

LE CONSEIL SYNDICAL

Sur le rapport de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, et à l'UNANIMITE de ses membres présents ou représentés,

DECIDE :

- De proposer la convention cadre pour la réalisation de prestations de services et la gestion d'un équipement ou d'un service SMPAS/Commune de Montclar sur Gervanne ;
- D'autoriser Le Président à signer la convention correspondante avec la commune de Montclar sur Gervanne ;
- De prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Conforme au registre des délibérations,
Mirabel et Blacons, le 24 mars 2022

Le Président

Gilles MAGNON

Acte certifié exécutoire suite à la transmission en Préfecture le :

et publication le :

Le Président





| Libellé | Quantité | Coût unitaire (€ HT) | Total (€ HT) |
|--|----------|----------------------|--------------|
| Forfait Service Astreinte 24h/24 et 7j/7 (Prime forfaitaire pour les agents d'astreinte) | 1 | 0 | 0 |
| Préparation du détail des consommations pour la Facturation | 1 | 300 | 300 |
| Gestion demande d'Urbanisme/DT-DICT | 1 | 425 | 425 |
| Gestion Abonné / Accueil | 1 | 760 | 760 |
| TOTAL Annuel | | | 4 845 |